

IMMATRICULATION D'UNE SOCIETE SANS ACTIVITE

SOCIETE

1. Particularités

- ✓ ACTIVITE REGLEMENTEE : Si la personne qualifiée n'est pas le dirigeant, une autre personne doit remplir cette condition
- ✓ STATUT DE TNS : Si le dirigeant est gérant majoritaire, vous devez remplir dans son intégralité et faire signer le document TNS https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R48428
- √ N'oubliez pas de joindre le document M'BE et les frais afférents de 21,41€ par chèque à l'ordre du Greffe du TC

2. Pièces à fournir:

- √ 2 copies recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du dirigeant
- √ 2 Déclarations sur l'honneur de non-condamnation complétées et signées
- ✓ Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales
- ✓ 2 copies du justificatif de jouissance des locaux où est installé le siège par tout document (quittance du service de l'énergie, du téléphone et internet, autorisation de domiciliation, bail, ...)
- ✓ Si contrat de domiciliation : 2 copies du contrat de domiciliation
- √ 1 exemplaire original des statuts
- ✓ Un pouvoir si le signataire n'est pas le dirigeant https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf mandat.pdf
- ✓ Un règlement pour la Chambre de Métiers & de l'Artisanat d'un montant de : 80 €
- ✓ Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de : 66,88 €

3. Formulaire à utiliser

- ✓ Formulaire M0 à imprimer, compléter et signer https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R13752 pour les SARL
- ✓ Formulaire M0 à imprimer, compléter et signer : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15071 pour les autres formes sociétaires

4. Comment le remplir?

✓ Remplir obligatoirement tous les cadres du formulaire